



eaux de Rhône-Méditerranée & Corse

édito



Denis Pailanque

A l'heure où la crise économique mondiale fait sentir partout ses effets, et alors que la France vient d'engager un vaste plan de relance pour en limiter les conséquences, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse prend toute sa part dans le soutien aux économies régionales.

Déjà, conformément aux attentes gouvernementales, un véritable coup d'accélérateur financier a été donné pour la construction des grandes stations d'épuration voulues par la directive Eaux Résiduaires Urbaines.

La conjonction des ambitions de la Directive cadre sur l'eau et du Grenelle de l'Environnement permet en effet à notre établissement public de faciliter la mobilisation d'importants moyens rendant ainsi possible de nouveaux chantiers.

Cela concerne aussi bien les opérations de protection de bassins d'alimentation en eau potable et de restauration physique des cours d'eau que les plans de gestion quantitative de la ressource ou le développement de ressources alternatives.

Pour renforcer encore les effets de ses interventions, l'Agence a également procédé à plusieurs adaptations de ses dispositifs d'aide. Par exemple : réduction des délais de versement de ses aides et primes, aujourd'hui de l'ordre de 15 jours ; bonification des taux d'aides, jusqu'à 80 % pour les opérations les plus difficiles à réaliser par les maîtres d'ouvrages...

Parallèlement, l'Agence apporte son soutien à l'emploi (contrats d'avenir et contrats d'accompagnement dans l'emploi) dans les domaines de l'eau et des milieux naturels, au profit des associations, syndicats de rivières et collectivités.

Et sur le plan des redevances, afin de ne pas pénaliser les entreprises en grande difficulté, des études au cas par cas permettent d'envisager un étalement des paiements.

Autant de moyens nouveaux et de modalités adaptées qui, tout en visant un objectif premier de restauration et de préservation des milieux aquatiques, sont également porteurs d'activité et participent ainsi au soutien et à la relance de l'économie dans nos bassins.

Alain Pialat
Directeur de l'Agence de l'eau



Jean-Baptiste Merillot

Le dossier Ces cours d'eau qu'il faut restaurer...

Sommaire

2 L'actualité des bassins



Agence RM&C

6 Les faits marquants



Régis Domergue

8 Bon à savoir



Plan Rhône, deux ans après ;
un nouveau président au Conseil
d'administration de l'Agence ;
Forum mondial de l'eau
à Istanbul...

L'Agence s'implique
en Méditerranée ;
Turdine, une étude
socio-économique ;
développement du "bio"...

Sensibilisation
environnementale
des publics scolaires ;
appel à projets ; l'agenda ;
les publications...



■ Nominations

Comité de bassin
Rhône-Méditerranée

Collège des collectivités territoriales

Conseil général de l'Ain :
Jacques Berthou est remplacé
par Claude Ferry.

Collège des usagers

Industries pétrolières :
Patrick Guérard est remplacé
par Jean-Pierre Poncin, directeur
de la raffinerie Total à Feyzin. ■

■ Médaille du Mérite

Antoinette Gillet
honorée

Vice-Présidente du Conseil régional de Franche-Comté, ancien membre du Comité de bassin Rhône-Méditerranée et du Conseil d'administration de l'Agence, Antoinette Gillet a reçu la médaille de Chevalier de l'Ordre National du Mérite lors de la commission géographique Doubs, le 19 février. Une commission qu'elle connaît bien pour l'avoir présidée pendant huit ans. C'est François Jeannin, président de la Fédération Nationale des Associations des Usagers de Transports en Franche Comté, qui lui a remis cette distinction qui récompense ses années d'engagements au service de la protection de l'environnement. ■

Agence de l'eau RM&C



■ Corridors biologiques

Deux projets
de restauration

L'Agence soutient deux projets de préservation et de restauration de corridors biologiques en Isère, espaces naturels indispensables au développement et au déplacement de la faune et de la flore. Le premier, porté par le Conseil général, vise à recréer le lien entre quatre massifs montagneux du Grésivaudan (Vercors, Chartreuse, Belledonne et Bauges). Le second, "Isère-amont", du Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère, comporte un important volet de mise en valeur environnementale. Certaines de ces actions sont inscrites au programme de mesures du SDAGE pour l'atteinte du bon état des eaux de l'Isère. ■

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Jacky Cottet quitte la présidence

Jacky Cottet revient sur ses trois ans de mandat. Une période marquée par la mise en place du 9^e programme et l'élaboration du SDAGE...

Quels sont les points saillants de votre mandat de président ?

Je retiens d'abord l'élaboration du 9^e programme d'interventions de l'Agence. Un moment très riche, dans les nouvelles conditions que nous dictaient la loi sur l'Eau (LEMA), les objectifs de la DCE et bien sûr les perspectives du futur SDAGE et de son programme de mesures.

En privilégiant le volet prévention, en renforçant la territorialisation des actions et en favorisant les partenariats, nous sommes parvenus à un programme dont les orientations stratégiques me semblent bien adaptées aux nouveaux enjeux.

Notre appui a également été déterminant pour l'élaboration du SDAGE et de son programme de mesures. Il a aidé à définir une stratégie détaillée pour chaque masse d'eau, véritable "feuille de route" pour tous les acteurs de terrain dans le futur.

On dit que vous avez le sens de la diplomatie. Est-ce que cela vous a été utile ?

Le 9^e programme et le futur SDAGE apportent de nombreux changements. Seule la bonne volonté des acteurs au sein du Conseil d'administration a permis leur émergence. Malgré la disparité des approches, nous sommes parvenus

à nous accorder sur des orientations fondamentales. L'avenir de l'eau est une responsabilité extraordinaire, qui doit dépasser les intérêts catégoriels. J'espère que le "sens de la diplomatie" que vous me prêtez y a contribué...

Un motif particulier de satisfaction ?

Oui, la résorption de notre important retard au regard de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (ERU) : toutes les opérations utiles sont aujourd'hui lancées. Je suis aussi très satisfait de la dynamique engagée en faveur des zones humides. Je pourrais également citer les opérations collectives déjà validées sur les rejets toxiques industriels ou encore le fait que des SAGE ou contrats de rivière sont lancés sur 70 % du bassin.

Je me réjouis également de l'implication croissante de l'Agence dans des aides à projets à l'international. Et un chantier s'ouvre, celui de la problématique eau et changement climatique, sur lequel l'Agence est déjà présente. Mais il reste beaucoup de domaines où il faut poursuivre les efforts : rejets industriels et rejets de l'agriculture notamment, mais aussi protection des captages...

Et votre avenir personnel ?

Frappé, à 65 ans, par la limite d'âge pour la présidence de l'Agence, j'ai malgré tout de nombreux projets ! Je vais me consacrer à ma famille, lire, faire de la randonnée... J'ai aussi l'intention d'apporter mon aide à des programmes de solidarité autour de l'eau. J'ai eu pas mal de métiers dans ma vie, mais celui qui concernait l'eau m'a réellement passionné !



Denis Palanque

Jacky Cottet, président du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau entre 2006 et 2009. Ingénieur général des Ponts et Chaussées, il a dirigé plusieurs directions départementales ou régionales de l'Équipement, avant d'occuper la fonction de coordonnateur de la mission d'Inspection Générale Territoriale Rhône-Alpes Auvergne au Conseil général des Ponts et Chaussées (devenu "Conseil général de l'Environnement et du Développement Durable").

Laurent Fayein, nouveau président



CGEDD

Laurent Fayein, 59 ans, est le nouveau président du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau. Il a été nommé par décret le 30 mars. Ingénieur général des Ponts et Chaussées, il est coordonnateur de la 11^e Mission d'Inspection générale territoriale Languedoc-Roussillon/PACA et Corse au Conseil général de l'Environnement et du Développement Durable. Sa carrière s'est principalement déroulée à l'Équipement, dans les ports maritimes (La Rochelle et

Rouen) et aux postes de DDE et DRE entre 1993 et 2005 (Bas Rhin, Saône-et-Loire, Basse-Normandie, Calvados, Bretagne, Ille-et-Vilaine). Il a travaillé sur de nombreux dossiers liés aux activités portuaires, maritimes et littorales.

Ses deux vice-présidents au Conseil d'administration de l'Agence sont Pascal Bonnetain, adjoint au Maire de Labastide-de-Virac (07), président du SIVA Ardèche Claire, et Jean-Marc Fragnoud, membre de la Chambre Régionale d'Agriculture de Rhône-Alpes.

Un bilan à deux ans encourageant

Réunis à Roquemaure le 20 mars, les signataires* du Contrat de Projets Interrégional Plan Rhône (CPIER) ont dressé un bilan satisfaisant des opérations menées. Le Plan Rhône dispose aujourd'hui d'une gouvernance dynamique et près de 140 millions d'euros ont déjà été dédiés, sur deux ans, à 209 opérations dont un tiers relèvent du volet inondation.



L'Agence RM&C pilote le volet "Qualité des eaux, ressources et biodiversité" du Plan Rhône

Agence RM & C

Côté "Qualité des eaux, ressources et biodiversité", volet que pilote l'Agence de l'eau, les opérations ont porté sur la restructuration de tronçons court-circuités, l'adoption d'une stratégie Migrateurs et la réalisation d'une cartographie du réseau des espaces naturels. En 2009, sont prévus : le renforcement de la lutte contre les micro-pollutions ; la poursuite

des projets de restauration physique sur les secteurs de Péage-Roussillon et de Montélimar ; la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie Migrateurs et la définition d'un programme de recherche et de connaissance du fonctionnement du Rhône adapté aux besoins des gestionnaires. Ce volet Qualité concentre de gros projets de restauration qui demandent un certain délai de maturation. Aussi les investissements les plus lourds sont-ils attendus à partir de 2010.

Une journée au ton positif

La journée du 20 mars a permis de mesurer la détermination de tous

pour l'atteinte des objectifs du Plan Rhône et d'entendre l'expression des riverains, notamment sur la question des inondations et des Zones d'Expansion de Crues (ZEC), qui reste prépondérante. Les volets "Qualité", intégrant la restauration écologique du Rhône, et "Transport fluvial", qui prévoit la substitution de trafic de la route vers le fleuve, motivent les acteurs. Ils augurent des futures perspectives de développement socio-économiques autour du fleuve.

* L'Etat, les régions Bourgogne, Franche Comté, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes et PACA, la CNR et le Comité de bassin Rhône-Méditerranée

INTERNATIONAL

L'Agence consolide ses actions de coopération

Représentants politiques, collectivités locales et professionnels de l'eau s'étaient donné rendez-vous à Istanbul pour débattre de la gestion de la ressource dans le monde. L'Agence de l'eau a apporté sa pierre à l'édifice en partageant sa propre expérience.

Plusieurs représentants et administrateurs de l'Agence de l'eau RM&C étaient présents au Forum, du 19 au 22 mars. "C'est pour nous un rendez-vous important au regard de la politique de coopération internationale que nous menons tant sur le volet « métiers » que sur le volet solidarité, explique François Guerber, Directeur des Données, Redevances et Relations Internationales à l'Agence. L'Agence s'est particulièrement impliquée dans les sujets touchant à la protection de la ressource en eau (ce que la communauté internationale nomme "GIRE", pour Gestion intégrée des ressources en eau). En tant qu'acteurs de l'eau, nous avons insisté sur l'importance de la concertation via la présentation de nos comités de bassin et du SDAGE."

Les bénéfices d'un tel événement sont importants. "Nous avons pu comparer notre savoir-faire avec

d'autres pays, dans le domaine de l'irrigation ou de la solidarité, par exemple. Les Agences ont encore beaucoup à apprendre à partir d'expériences étrangères, même si notre système de gestion de l'eau « à la française » est souvent envié, poursuit F. Guerber. Nous sommes conscients que les conditions françaises sont très favorables au niveau politique, économique et institutionnel et le cadre commun et exigeant de la DCE devrait encore faire progresser la gestion de l'eau en Europe."

Des échanges fructueux avec l'Italie ou le Maroc laissent envisager de nouvelles pistes de collaboration. Plus largement, les nombreux contacts établis vont permettre de donner une impulsion aux actions de coopération décentralisée et d'engager de nouveaux partenariats pour que l'accès de tous à l'eau potable soit facilité.

INSTANCES

Commissions territoriales

Les neuf commissions géographiques et commissions territoriales de bassin consacrées au futur SDAGE et aux ajustements du 9^e programme de l'Agence ont rassemblé plus de mille participants en début d'année. Les commissions territoriales (composées de membres du Comité de bassin Rhône-Méditerranée) ont réalisé une synthèse des débats pour le Comité de bassin.

Expliquer le SDAGE

De nombreux points communs émergent de l'ensemble des travaux. Le futur SDAGE, outil de cohérence et de meilleure gestion de l'eau, est très attendu. Sa mise en œuvre devrait permettre de créer des emplois, notamment dans les domaines de la préservation et de la mise en valeur des milieux aquatiques. L'effort de responsabilisation de tous pour s'orienter de façon beaucoup plus nette vers des actions préventives, à l'amont des problèmes, est par ailleurs souligné.

Des inquiétudes s'expriment encore sur la portée juridique du SDAGE et du programme de mesures et sur leur incidence sur les activités économiques. Ces réflexions révèlent l'importance d'expliquer le SDAGE pour accompagner sa future

mise en œuvre. Pour cela, en appui à la consultation institutionnelle qui se termine en mai, l'Agence de l'eau multiplie les réunions d'information locales sur le terrain.

De façon plus diffuse, la présentation des ajustements du 9^e programme a permis d'entendre les difficultés de certains acteurs de l'eau fragilisés par la crise, même si les nouvelles dispositions paraissent bien adaptées aux objectifs fixés par le Grenelle.

Consultation sur l'eau

Les résultats nationaux

La synthèse nationale des résultats des consultations conduites dans les bassins français vient de paraître. Près de 400 000 personnes ont répondu au questionnaire envoyé à 28 millions de foyers.

Retrouvez les données détaillées sur le site Internet de l'Agence de l'eau www.eaurmc.fr

Un accord-cadre avec le Liban

A Istanbul, le Grand Lyon, la Région Rhône-Alpes et l'Agence de l'eau ont également signé avec l'Établissement des Eaux du Liban Nord un accord-cadre visant, grâce à la synergie des moyens déployés et à la coordination de leurs actions, à améliorer la gestion de l'eau sur ce territoire.



La restauration physique des cours d'eau, clé majeure du "bon état"

Le bon fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau est une condition déterminante de leur bon état écologique. Dans le bassin Rhône-Méditerranée, où deux masses d'eau sur trois sont concernées par des problèmes de transport sédimentaire, de perturbation morphologique et hydraulique ou de continuité biologique, c'est une priorité de l'Agence de l'eau, récemment réaffirmée par le Grenelle de l'Environnement...

C'est l'un des objectifs phares du 9^e programme d'interventions de l'Agence de l'eau : engager la restauration physique de 40 bassins d'ici 2012. "Cette priorité est relativement nouvelle pour nous, explique Laurent Bourdin, chargé d'études à l'Agence. Mais l'on sait aujourd'hui que le levier « physique » est l'un des leviers principaux pour l'atteinte du bon état écologique d'un cours d'eau".

Sur les 200 sous-bassins que compte le bassin Rhône-Méditerranée, environ 150 présentent des désordres de cette nature. "L'homme en est bien sûr le premier responsable, poursuit L. Bourdin. Pour la satisfaction de ses besoins en énergie, en eau d'irrigation, en matériaux, en protection des riverains..., il a modifié un grand nombre de rivières sans tenir compte des besoins de ces écosystèmes aquatiques. Ces aménagements ont eu pour conséquence une perturbation de la faune et de la flore mais également parfois des effets affectant l'homme lui-même : désstabilisation des ponts, abaissement de nappes posant des problèmes d'alimentation en eau potable ou encore inondations renforcées à l'aval."

Un forte mobilisation

"L'Agence est très fortement impliquée dans cette problématique, explique Frédéric Immédiato, chargé d'études. Nous avons mobilisé beaucoup de ressources en interne autour d'un « projet hydromorphologie » afin d'augmenter notre niveau de connaissances et de compétences. L'enjeu est considérable et notre action va s'étaler sur trois programmes successifs au cours des vingt prochaines années pour couvrir l'ensemble des sous-bassins concernés."

Un ensemble d'outils

Pour accompagner les différents acteurs de la restauration physique des cours d'eau dans le bassin, l'Agence développe actuellement un ensemble d'outils scientifiques et méthodologiques.

Connaissance

Sous deux ans, les données de chaque masse d'eau, en matière de caractéristiques géomorphologiques (pente, style fluvial, énergie, lit majeur, lit mineur...), de pressions physiques (ouvrages, rectification...) et d'altérations qu'elles engendrent (incision du

Cette préoccupation majeure du futur Sdage a trouvé un écho avec le Grenelle de l'Environnement, qui a notamment défini des objectifs précis dans le cadre du projet « Trames vertes, trames bleues » portant sur les continuités écologiques. La révision, à l'étude, du 9^e programme de l'Agence, intégrera ainsi un objectif de plusieurs centaines d'ouvrages (seuils, barrages...) à rendre franchissables afin de permettre la libre circulation des poissons mais également de favoriser le transport des sédiments et la mobilité des cours d'eau.

Un acte d'aménagement du territoire

"Notre rôle est global, précise L. Bourdin. En plus de faire émerger des projets de restauration physique et de les accompagner financièrement, nous devons en effet créer de la connaissance masse d'eau par masse d'eau sur les caractéristiques hydromorphologiques et élaborer les outils méthodologiques qui permettent d'accompagner les démarches engagées (voir encadré).

Mais restaurer le bon fonctionnement d'un cours d'eau n'est pas qu'une question technique. C'est aussi un acte d'aménagement du territoire et, à ce titre, il faut susciter l'adhésion et la participation de tous les acteurs, collectivités, citoyens, associations..." Un point sur lequel insiste F. Immédiato, qui rappelle qu'en la matière, "la volonté collective et les partenariats sont déterminants, car il n'existe pas – si l'on excepte les objectifs du Grenelle – de contraintes normées ou quantifiées, à la différence par exemple de la problématique « eaux usées »". Pour l'heure, treize démarches ont déjà pu être engagées dans autant de sous-bassins.

lit, colmatage...), seront disponibles.

Mise en œuvre et suivi

Plusieurs guides sont en cours d'élaboration :

- un guide "Sdage – bon état, hydromorphologie et territoire –" sur les aspects techniques, économiques, sociaux et fonciers des stratégies et des projets de restauration ;
- un guide sur les protocoles de suivi permettant d'évaluer l'impact des opérations de restauration ;
- un guide sur la gestion de l'équilibre sédimentaire (Onema).

BASSE VALLÉE DE L'AIN

Une nécessaire recharge en sédiments

Interview de Jean-Philippe Ravasseau, président du Syndicat Basse Vallée de l'Ain.

L'enfouissement du lit est le principal problème hydro-morphologique de l'Ain.

Quelles en sont les causes ?

On évalue l'encaissement de la rivière à environ dix mètres en 10 000 ans. Mais il a atteint trois mètres par endroits sur les seules cent dernières années ! C'est presque le début d'un canyon. La cause principale – mais pas unique – en est une chaîne de cinq barrages, en amont dans le Jura, qui stoppent le transfert de sédiments. Conséquences, la rivière s'enfonce en creusant son propre lit, elle vidange la nappe phréatique – ce qui pose des problèmes d'alimentation en eau potable –, et s'appauvrit sur le plan écologique.

Que peut-on faire contre ce phénomène ?

Comme il n'est pas question d'effacer les barrages, source d'hydro-électricité, l'une des premières solutions que nous avons engagées consiste à recharger la rivière en sédiments. En l'occurrence, nous

remettons en eau des bras morts issus d'anciens lits de l'Ain (les "lônes"), et nous utilisons les sédiments extraits lors de cette opération. Nous avons déjà procédé à une recharge de 45 000 m³ qui bénéficie à la rivière d'Ain et par voie de conséquence au Rhône.

Une recherche menée par l'Université Lyon III et financée par l'Agence de l'eau, qui visait, entre autres, à quantifier et caractériser les stocks de matériaux, a toutefois montré que le déficit annuel est d'environ 15 000 m³.

Quelles autres solutions ?

Il est impératif de rendre à la rivière un fonctionnement le plus naturel possible. Pour ralentir le processus de chenalisation, nous rétablissons ainsi progressivement la pâture naturelle sur les rives, ce qui permet de contenir la forêt, autre amplificateur du phénomène.

Dans le cadre du SAGE, nous avons défini un "espace de liberté", autrement dit un espace de mobilité de l'Ain, pour lui permettre notamment de se recharger en sédiments par



45 000 m³ de sédiments issus de bras morts ont déjà servi à "recharger" l'Ain

l'érosion de ses propres berges. Nous avons évalué les terrains concernés par les zones érodables – qui sont très majoritairement des propriétés publiques, ce qui est un atout. Et pour les terrains privés, nous proposons une acquisition foncière.

De même, l'extraction de granulats dans cet espace de liberté est, elle aussi, très encadrée.

C'est un travail de longue haleine,

qui requiert également une évolution des mentalités. Hier, le réflexe était de se protéger des caprices de la rivière en endiguant, en enrochant, en canalisant. Aujourd'hui, il faut faire admettre qu'on a tout à gagner, en terme d'eau potable, de stabilité des ponts, de paysages, de richesse écologique... à faire exactement le contraire !

RIVIÈRE VEYLE

De moulins en méandres...

Une opération-pilote a récemment permis de reméandrer un tronçon du lit de la Veyle (Ain) en amont d'un ancien moulin. Objectif : améliorer la qualité du cours d'eau.



Travaux de renaturation de la Veyle en amont du moulin de Geai : 200 000 € – subventionnés à 50 % par l'Agence de l'eau et 30 % par la Région – sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte Veyle Vivante

"La Veyle naturelle, on ne sait pas vraiment ce que c'est !" explique Julien Corget, chargé de mission du contrat de rivière. "Il faut dire qu'avec encore près de soixante moulins sur les cent que comptait la rivière au

XIX^e siècle, le cours d'eau demeure largement artificialisé."

Si la Veyle a su au fil du temps s'adapter à ces aménagements, l'abandon des activités de meunerie conduit aujourd'hui le Syndicat Mixte Veyle Vivante à s'inter-

roger sur le devenir des ouvrages (vannes, seuils et moulins) et sur l'opportunité d'en démonter certains et de "renaturer" la rivière.

C'est ainsi qu'une première opération-pilote a été conduite au Moulin de Geai, dont la vanne s'était ruinée voici plusieurs dizaines d'années. Elle a consisté à recréer trois méandres en amont, sur une portion où la Veyle se présentait sous la forme d'un canal rectiligne, large et peu profond. "La création de méandres et le rétrécissement du fond du lit par l'évasement des berges, mais aussi les plantations réalisées sur les rives ont permis de redonner une dynamique d'écoulement favorable à la vie aquatique", poursuit J. Corget.

Une question se pose toutefois : quel traitement réserver à l'ensemble des ouvrages présents sur le cours d'eau ? "Le caractère de « rivière à moulins » de la Veyle constitue un réel patrimoine. Démanteler tous les ouvrages est ainsi peu envisageable, et pas forcément pertinent sur un plan écolo-

gique, car ces aménagements vieux de plusieurs siècles ont permis de créer des milieux humides intéressants (prairies humides, réseaux de fossés en eau...)."

Après réflexion et débat, c'est une solution mixte, susceptible de satisfaire à la fois des préoccupations écologiques et patrimoniales, qui se dessine. "Sur la basse Veyle, poursuit J. Corget, on s'orienterait plutôt vers une préservation des vannes pour conserver un faciès de « rivière à moulins » et le caractère écologique particulier qui lui est lié. Sur le cours moyen et les affluents, en revanche, le démantèlement des vannes et la renaturation de la rivière sont plus appropriés pour retrouver des linéaires à écoulements libres, plus en adéquation avec leur potentiel naturel."

D'ici 2012, le Syndicat souhaite concrétiser six opérations : trois effacements de seuils pour réouvrir la continuité des cours moyens, et, en aval, trois réfections de vannes, qui comprendront une dimension de restauration écologique.

MÉDITERRANÉE

Une véritable "politique de la mer" pour l'Agence

À l'heure du Grenelle de la mer, et alors que s'achève une campagne de surveillance de la qualité des eaux côtières méditerranéennes, l'Agence de l'eau s'affirme plus que jamais comme un acteur incontournable du milieu marin...



Régis Domergue

La révision en cours du 9^e programme d'interventions de l'Agence affiche désormais la mer en tant que telle, et le futur Sdage comprendra un volet "milieu marin"

La mer est dans l'air du temps ! Après le Grenelle de l'Environnement, c'est le Grenelle de la mer qui, trois mois durant (avril-mai-juin), réunit l'ensemble des acteurs

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Préserver la ressource en eau

L'Agence vient de signer une convention d'objectifs visant le développement de l'agriculture biologique à l'échelle de territoires à enjeux pour les ressources en eau sur le Languedoc-Roussillon. Objectif : mettre en œuvre, d'ici deux ans, dix projets collectifs. Cette convention multipartenaires (Etat, Région, Agence de l'eau, Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique, Fédération Régionale des Coopératives Agricoles et Chambre Régionale d'Agriculture du Languedoc-Roussillon) permettra d'impulser une dynamique et de coordonner les actions de chaque signataire à l'échelle de la région.

Autre exemple en Rhône-Alpes, où l'Agence soutient un programme dans deux bassins d'alimentation de captage en eau potable. Ce projet, mené par l'ISARA (Ecole d'ingénieurs en agriculture), s'intéresse aux techniques mobilisées par l'agriculture biologique mais aussi aux conditions économiques et sociales nécessaires à son développement.

concernés, avec en ligne de mire la définition d'une stratégie nationale de la mer susceptible de garantir la pérennité du milieu marin et la satisfaction des différents usages qui lui sont liés.

Dans le même temps, le 26 mars dernier, le navire "l'Europe" quittait le port de Toulon pour une campagne de trois semaines sous les couleurs conjointes de l'Agence de l'eau et de l'Ifremer. Objectif : trois ans après une première campagne de surveillance de la qualité des eaux côtières organisée au titre de la Directive cadre européenne sur l'eau, mener plusieurs types d'investigations sur tout le pourtour

méditerranéen. En l'occurrence et notamment : prélèvements d'eau et de sédiments pour évaluer leur degré de contamination chimique, utilisation de moules comme bio-indicateurs avec la mise en œuvre de 75 stations artificielles, observations sur les herbiers de posidonie (plante qui constitue un bon indicateur biologique). Et cet été, ce sont les milieux lagunaires, à l'échelle de trois régions, qui seront étudiés lors d'une campagne pluri disciplinaire.

Depuis plus de quinze ans

"Cette actualité récente, souligne Pierre Boissery, expert eaux côtières et littoral méditerranéen à la délégation marseillaise de l'Agence, ne doit pas faire oublier que l'Agence de l'eau s'intéresse aux problématiques du littoral depuis le début des années 90."

Si les années 1990-1996 virent ainsi la préfiguration de cette politique, avec la nécessité pour l'Agence de trouver un positionnement approprié, une véritable montée en puissance s'est opérée depuis lors. "Nous n'avons cessé d'impulser puis d'accompagner et de financer des actions, poursuit P. Boissery. Et pas seulement, bien sûr, avec les interventions classiques sur l'amont en matière d'assainissement. Cela se sait peu, mais l'Agence est aujourd'hui impliquée dans neuf dossiers sur dix touchant

le littoral, quelle que soit leur nature et quelle que soit l'instance de gestion concernée. Nous avons ainsi par exemple, sur près de dix ans, accompagné l'opération de restauration des fonds marins à Marseille par immersion de structures béton pour reconstituer des habitats. Nous accompagnons aussi des changements de pratiques, à l'image du travail réalisé à Toulon, dont le contrat de baie prescrit notamment l'utilisation de peintures toxiques sur les coques de bateaux."

L'Agence s'implique également très fortement dans l'acquisition de nouvelles connaissances, afin d'en tirer une meilleure compréhension du fonctionnement des milieux littoraux et marins (études, campagnes de mesures, réseau de surveillance...), ainsi que dans des actions de sensibilisation au respect des milieux.

"Après plus de quinze ans d'interventions en ce domaine, l'Agence a acquis des savoir-faire et une réelle légitimité sur le milieu marin, conclut P. Boissery. Passée d'une politique originellement focalisée sur le littoral à une véritable « politique de la mer », elle peut et doit aujourd'hui afficher, affirmer et assumer ce rôle face aux enjeux mis en lumière par le Grenelle de la mer et vis-à-vis de l'ensemble des instances de bassin."

Eaux RésiduaireS Urbaines (ERU)

Le Pays Rochois se met en conformité

La communauté de communes du Pays Rochois (CCPR) investit dans une nouvelle station d'épuration, à Arenthon (Haute-Savoie). Mise en service : fin 2010.



Communauté de Communes du Pays Rochois

La nouvelle station d'épuration permettra de regrouper le traitement des effluents domestiques et industriels

Pour se conformer aux exigences réglementaires (échéance DERU 2000) et face à la sous-capacité des ouvrages existants, la communauté de communes du Pays Rochois a lancé la construction d'une nouvelle station d'épuration. Objectif : regrouper en un seul lieu le traitement des eaux usées domestiques et industrielles, et respecter les nouvelles exigences de rejet dans la rivière Arve, notamment en matière d'azote ammoniacal. Entamée en 2008, la construction de

SOCIO-ÉCONOMIE DE L'EAU

Des coûts du “bon état” à l'évaluation des bénéfices

L'Agence de l'eau et le BRGM de Montpellier collaborent pour la mise au point d'une méthode d'évaluation des bénéfices environnementaux de l'atteinte du bon état des milieux aquatiques. Démonstration sur la Turdine (Rhône).



C'est avec le concours des riverains que la connaissance de la Turdine, cours d'eau de l'ouest lyonnais, et l'appréciation des bénéfices environnementaux en lien avec l'atteinte du bon état ont été analysées.

Si il est assez simple de connaître le coût de la restauration d'un milieu, il est plus complexe d'en évaluer les bénéfices. Ils sont parfois liés aux services rendus par les milieux aquatiques ou à un attachement des citoyens à ceux-ci. L'économie de l'environnement dispose cependant d'outils permettant de reconstituer la valeur de ces bénéfices. Il s'agit souvent d'enquêtes dans lesquelles les ménages doivent préciser le prix qu'ils sont prêts à payer pour conserver ou restaurer le milieu aquatique proche de chez

eux. Mais celles-ci sont longues et coûteuses.

L'objectif de l'étude du BRGM est de créer des “référentiels” par types de milieux. Une quinzaine ont été définis, en fonction du climat, des débits, des usages et du degré d'urbanisation. Et dans l'immédiat, l'étude va porter sur les trois types de rivières les plus représentées sur le bassin Rhône-Méditerranée.

Le cas de la Turdine

Une première étude vient d'être menée sur la Turdine, rivière de

l'ouest lyonnais représentative des petits cours d'eau continentaux à usages récréatifs de proximité. Grâce aux riverains, la connaissance de la rivière et l'appréciation des bénéfices environnementaux en lien avec l'atteinte du bon état ont été analysées. On note que les habitants réagissent différemment selon leurs revenus, leurs activités ou leur niveau social et culturel. Les valeurs attribuées à la Turdine constituent un référentiel et pourront ensuite être appliquées aux milieux semblables.

Une seconde étude est en cours sur l'Arc, petit cours d'eau méditerranéen. Une dernière sera lancée à l'été 2009 sur un petit cours d'eau alpin...

Etude complète

“Evaluation des bénéfices environnementaux liés à l'amélioration de l'état écologique de la Turdine aval” consultable sur :

[www.eaurmc.fr/documentation/recherche/accords cadres](http://www.eaurmc.fr/documentation/recherche/accords_cadres)

Un groupe “socio-économie” au Comité de bassin

L'approche socio-économique des politiques environnementales a été vivement encouragée par l'Europe dans le cadre de la mise en œuvre de la DCE. Un groupe de travail “socio-économie” s'est ainsi constitué au sein du Comité de bassin. Jean-Marc Fragnoud, vice président, en est l'animateur. “Ce groupe de travail technique a été créé pour prendre en compte les aspects sociaux et économiques dans les projets de Sdage, précise-t-il. Nous avons beaucoup travaillé sur le chiffrage du Sdage, le « qui paie quoi », et sur l'évaluation des bénéfices environnementaux. Il faut que l'on arrive à un solde positif d'un point de vue économique et environnemental.”

Toutes les réflexions du groupe alimenteront les travaux du Sdage lors des argumentations nécessaires pour justifier la non atteinte du bon état. Mais plus généralement, le groupe de travail va s'attacher à valoriser les aspects socio-économiques lors du montage d'un Sage, par exemple. “La méthode reste encore à définir de façon à adapter les enseignements du Sdage à un niveau plus local, poursuit J-M. Fragnoud. La création d'un observatoire des coûts demandé par la DCE permettra également d'affiner nos approches économiques. Enfin, l'approche sociale proprement dite reste encore à développer car elle relève d'autres méthodes et mobilise d'autres savoir-faire.”

la station est entrée dans la phase de montage des équipements. A terme (2010), la station fonctionnera dans le respect de l'environnement au regard de la consommation d'eau, du chauffage des ouvrages ou de la limitation des odeurs. Cette nouvelle station d'épuration répond à l'objectif d'atteinte du bon état des eaux de la Directive cadre européenne sur l'eau, via la mise en conformité des stations de plus de 2 000 équivalents-habitants. Elle fait partie des 74 stations relevant des échéances DERU 1998 ou 2000

qui restaient encore à mettre en conformité au 31 décembre 2006*. Précisons qu'environ 130 stations de collectivités de taille moyenne (entre 2 000 et 10 000 équivalents habitants) sont concernées par l'échéance 2005. En 2007 et 2008, 40 % des opérations ont été financées, ce qui laisse augurer un financement de l'ensemble bien avant la fin du 9^e programme de l'Agence.

* Au 1^{er} janvier 2009, seulement 17 opérations de mise en conformité restaient encore à financer ; la plupart devraient démarrer cette année.

Repères

Communes traitées :

Arenthon, Amancy, Cornier, Eteaux, Roche-sur-Foron, Saint-Laurent, Saint-Pierre-en-Faucigny et Saint-Six.

Capacité de traitement :

90 000 Equivalent-Habitants

Coût de réalisation : 18,7 M

Partenaires pour l'eau

La station d'épuration a aussi été conçue pour traiter les effluents industriels (près de 40%). La CCPR doit donc s'assurer de la confor-

mité des raccordements des entreprises sur les réseaux publics d'assainissement, pour garantir les performances et la bonne gestion des équipements et respecter les objectifs de qualité du milieu aquatique.

Le Pays Rochois a ainsi décidé d'engager une opération collective “Partenaires pour l'eau” visant à réduire les pollutions industrielles dispersées (métaux lourds). Cette initiative portée par l'Agence de l'eau s'inscrit dans la démarche “ARVE Pure 2012”, appuyée par le Syndicat National du Décolletage et le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords.

The Rhone-mediterranean and corsica water agency international cooperation



Les actions de l'Agence de l'eau à l'international dans le cadre de son 9^e programme. Version anglaise. ■

L'action internationale des Agences de l'eau

Brochure inter-agences sur les partenariats possibles entre les collectivités locales, les organismes de solidarité internationale et les Agences. Disponible en versions française, anglaise et espagnole. ■

Restaurer la qualité de l'eau dans les aires d'alimentation de captage d'eau potable

Les Safer et l'Agence de l'eau accompagnent les collectivités pour mettre en œuvre les outils fonciers nécessaires à la réduction des pollutions diffuses. ■

La politique publique de l'eau en France



Document réalisé par le ministère chargé du Développement durable. ■

Les jeunes sensibilisés au sol et à l'eau

L'Agence de l'eau soutient deux nouvelles campagnes pédagogiques pilotées par la communauté de communes "Vivre les Cévennes" (Languedoc-Roussillon) et la Frapna (Rhône-Alpes).

On ne protège jamais aussi bien son environnement que lorsqu'on le connaît et l'apprécie. De nombreuses actions de sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques sont actuellement menées en Rhône-Méditerranée et Corse, via notamment les "plates-formes régionales d'éducation à l'environnement pour un développement durable" qui se mettent progressivement en place. L'Agence de l'eau, associée aux acteurs régionaux, encourage ces initiatives pédagogiques.

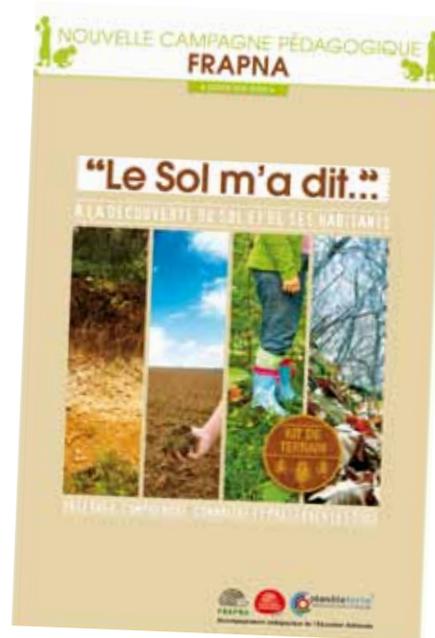
Ainsi, pour la seconde année consécutive, la communauté de communes "Vivre en Cévennes" s'appuie sur la plate-forme Languedoc Roussillon pour organiser une démarche participative d'information et de sensibilisation de la population à l'eau, lors d'activités scolaires ou extra scolaires.

En 2009, plus de 800 jeunes seront ainsi formés au fonctionnement des eaux de surface et souterraines via des outils pédagogiques. Jeu de l'eau, travaux autour des jardins, lecture des saisons, exposition interactive... le programme, entamé en début d'année, se poursuit jusqu'en décembre 2009. Après avoir concerné uniquement les scolaires, cette démarche issue de l'Agenda 21 est aujourd'hui démultipliée sur le terrain via la mise en place d'un conseil communautaire de l'eau composé en partie de jeunes élus. Un site internet collaboratif www.jeunesseflorentine.free.fr et deux cahiers de d'Eauléances et de Pr'eaupositions élargissent également l'effort de sensibilisation aux habitants de la communauté de communes. La structure intercommunale "Vivre en Cévennes" a confié la coordination et la mise en œuvre de ces opérations à l'as-

sociation Jeunesse florentine. L'an prochain, il est prévu de faire appel à une structure supplémentaire, "la Sigoulette", pour valoriser les opérations de développement durable entreprises et élargir le réseau d'acteurs.

Après la rivière et la forêt, le sol

Autre opération exemplaire financée en 2009 par l'Agence, la nouvelle campagne pédagogique de la Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature (Frapna) : "Le sol m'a dit". Elle propose aux jeunes de découvrir la diversité des sols de leur environnement proche, leurs caractéristiques, leurs principales fonctions et notamment leur rôle dans le cycle de l'eau et la préservation de sa qualité (épuration, filtre...). Un kit pratique* est à la disposition des enseignants, animateurs, éducateurs nature ou parents. Il comprend un livret théorique, un carnet d'activités et divers supports (planches d'identification, poster, imagier, jeux...).



Cette campagne, pilote en Rhône-Alpes, sera lancée sur toute la France avec France Nature Environnement.

* kit disponible au prix de 36 euros – contact@ruedelanature.fr
04 78 85 98 98
www.ruedelanature.fr

Gardez le fil sur www.eaurmc.fr

Retrouvez toute l'actualité de l'Agence sur notre site internet qui fait actuellement peau neuve pour mieux répondre aux attentes des visiteurs. **Nouvelle version en ligne dès juillet 2009.**

agenda

88^e CONGRÈS DE L'ASTEE

10 AU 12 JUN 2009 À NICE

Au programme, "Les services publics locaux de l'environnement et l'Europe : enjeux et opportunités".

WWW.ASTEE.ORG



TECH & BIO

8 ET 9 SEPTEMBRE 2009 À LORLIOL (26)

Salon européen des professionnels de l'agriculture biologique. Au programme : ateliers, démonstration de matériels, visite d'exploitations bio. L'Agence de l'eau vous donne rendez-vous sur son stand.

WWW.TECH-N-BIO.COM



Appel à projets, suite



Deux mois après le lancement de l'appel à projets pour réduire les pollutions de l'eau par les pesticides (d'origine agricole ou non) et développer l'agriculture biologique, le premier bilan est encourageant. L'Agence de l'eau a connaissance de nombreuses initiatives qui seront formalisées prochainement. La plupart des dossiers concernent les pollutions d'origine agricole et sont portés par des collectivités et des coopératives agricoles.

Les candidatures sont closes depuis le 30 mai.

La suite de cette opération dans le prochain journal.

Journal de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse

2-4, allée de Lodz - 69363 LYON Cedex 07 - Téléphone 04 72 71 26 00 - Télécopie 04 72 71 26 01 - www.eaurmc.fr - Directeur de la publication : Alain Pialat
Rédactrice en chef : Sylvie Lainé - Rédacteurs : Jean-Louis Derenne - Services de l'Agence de l'eau
Conception Réalisation : Force Motrice - **Impression** : Imprimerie Ferréol - **Tirage** : 16000 exemplaires
Couverture : Jean-Baptiste Merillot - **N° ISSN** : 1779-3912 - Imprimé sur papier PEFC

